

## L'ACTIVITE DES SOCIETES D'AFFACTURAGE EN 2017

1. PRODUCTION DE L'ANNEE <sup>(1)</sup>	Montant (en millions d'euros)			Nombre (en milliers d'unités)		
	En 2016*	En 2017	Variation 2017 / 2016	En 2016*	En 2017	Variation 2017 / 2016
<b>Total des opérations</b>	268 151	<b>290 803</b>	<b>+8,4%</b>	50 642	<b>58 531</b>	<b>+15,6%</b>
. Affacturage domestique (2)	199 151	214 496	+7,7%	45 167	52 094	+15,3%
. Affacturage international	68 999	76 307	+10,6%	5 474	6 437	+17,6%
. A l'exportation (3)	19 797	20 830	+5,2%			
. A l'importation (4)	3 078	3 720	+20,9%			
. Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger (5)	46 125	51 757	+12,2%			
2. ENCOURS EN FIN D'ANNEE <sup>(6)</sup>	Au 31.12.2016*	Au 31.12.2017	Variation 2017 / 2016			
<b>Montant total (en millions d'euros)</b>	41 140	<b>48 310</b>	<b>+17,4%</b>			
. Affacturage domestique (2)	31 042	36 597	+17,9%			
. Affacturage international	10 098	11 712	+16,0%			
3. NOMBRE DE CLIENTS (en unités) <sup>(7)</sup>	41 229	<b>43 029</b>	<b>+4,4%</b>			

\* Les chiffres concernant 2016 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 décembre 2017. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Créances prises en charge au cours de l'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(2) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(3) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(4) Affacturage à l'importation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor en France est en relation avec un factor correspondant étranger, les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger.

(5) Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le client à l'étranger (adhérent uniquement), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

(6) Encours net des créances à recouvrer en fin d'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(7) On désigne par "clients" les entreprises qui ont conclu un contrat d'affacturage pour les distinguer des "acheteurs" qui sont les entreprises dont les clients sont les créanciers.